

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi douze octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 05.10.2023).

**Présents :** DRICOURT Alain, LESUEUR Michel, MICHAUD Delphine, COMMÈRE Philippe, PEIROUX Nicole, PELTIER Christian, PERILLO Myriam, LAMIDEL Mathias, ANDRÉ Sabine, BATTAGLIA Martin, PINET Dominique.

**Absents :** WEINMANN Annie, LAMZOUZI Myriam, ZERDEB Anissa

**Secrétaire de séance :** MICHAUD Delphine

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame MICHAUD Delphine comme secrétaire de séance.

#### **ACQUISITION PARCELLES AC 164-AC35-AC167**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de l'aménagement de la zone humide, trois parcelles seraient concernées par celui-ci. Le propriétaire des parcelles souhaiterait les vendre à la commune, il s'agit :

- Parcelle AC 35 contenance 211 m2 au prix de 3,00 euros le mètre carré (633,00 €)
- Parcelle AC 164 contenance 235 m2 au prix de 3,00 euros le mètre carré (705,00 €)
- Parcelle AC 167 contenance 361 m2 au prix de 2,50 euros le mètre carré (902,50 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles AC 35-AC 164-AC167, pour un montant total de 2 240,50 euros.

Autorise Monsieur le Maire de signer à signer tous documents relatifs à cet achat.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR/ENFOUISSEMENT RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOMMUNICATION, RUE GALLIÉNI**

Monsieur le Maire fait part l'Assemblée de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique et télécommunication pour la rue Galliéni.

Pour financer cet investissement, la commune peut solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant les travaux pour l'éclairage public et le réseau télécom. La commune autofinancera la différence.

Au vu de ce qui précède, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau électrique et télécommunication rue Galliéni
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum,
- Précise que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera accepté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement

**DÉCISION MODIFICATIVE AU BP 2023/SUBVENTION C.C.A.S**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de prendre une décision modificative afin d'augmenter la subvention octroyée au C.C.A.S. dans le but de pouvoir régler le colis des Anciens. En effet le nombre de personnes bénéficiaires de celui-ci est plus important.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la décision modificative suivante :

- Chapitre 011 – article 6188 - 1 500 euros
- Chapitre 65 – article 657362 +1 500 euros

**VENTE MAISONS RUE PASTEUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un accord de principe pour la mise en vente des logements communaux sis aux n° 32 et 47 rue Pasteur.

En effet ces maisons doivent être mises aux normes (isolation, électricité...) ce qui engendre pour la commune beaucoup d'investissements qui ne seront pas rentabilisés par le montant des loyers.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la mise en vente des maisons situées 32 et 47 rue Pasteur et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**ADHÉSION CONVENTION FOURRIÈRE ARC**

L'ARC propose aux 22 communes de l'Agglomération un projet pour un appel d'offre auprès de sociétés qui se chargent de placer les animaux perdus ou abandonnés.

Le Conseil Municipal donne son accord mais à la condition que les animaux soient récupérés sur la commune par la société retenue.

**PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Reste aux conditions fixées lors du Conseil Municipal du 5 septembre 2003, à savoir au temps de présence (sauf accident de travail, maternité...) et au prorata du temps de travail.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- \* de fixer à 1 058.00 euros, en prenant en compte une augmentation de 5,6 % le montant maximum pour l'année 2023 pour le personnel titulaire et non titulaire au prorata du temps de présence de ce personnel.

**NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire indique que notre commune est concernée par le recensement de la population en 2024. La période de collecte des informations dans les foyers s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2024.

À cet effet il faut désigner deux agents recenseurs qui seront chargés d'aller collecter les informations chez les administrés. Pour les opérations de recensement et les besoins de formation, la période de recrutement sera du 02 janvier 2024 au 23 février 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de désigner Madame GALLANDT Delphine et Madame MÉNOUËL Adeline comme agents recenseurs pour le recensement de la population de notre commune pour la période de janvier à février 2024.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part de l'éventuelle installation d'un pylône par la société TDF (pour SFR) sur la parcelle communale cadastrée ZI 04, au niveau du terrain de bi-cross. Le Conseil Municipal donne un accord de principe mais souhaite que la société TDF présente un projet en 3D avant l'accord définitif.

Monsieur le Maire indique qu'afin de motiver les familles pour participer à la cérémonie du 11 novembre, un concours de dessin sur la Grande Guerre est proposé aux enfants de l'école. Les récompenses seront attribuées à l'issue de la cérémonie.

Monsieur le Maire signale l'organisation d'une réunion publique le vendredi 10 novembre 2023, à 19h30, salle Marcel Neudorff pour les riverains de la D123 et Place Paul Blondeau, concernant l'aménagement de sécurité de la Départementale.

Monsieur Michel LESUEUR informe le Conseil Municipal sur le projet de convention entre les communes bénéficiant du RASIED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) et de la répartition des dépenses du matériel pédagogique. L'assemblée délibérante donne un accord de principe.

Monsieur Michel LESUEUR fait part du rendez-vous avec la société « Just Queen » concernant l'éventuelle installation d'un distributeur de pizzas artisanales. La société prend en charge toutes les dépenses concernant cette installation. L'accord de principe est donné par le Conseil Municipal. Madame Delphine MICHAUD donne les informations concernant l'organisation du repas des seniors, de la fête d'Halloween et de l'achat des jouets pour Noël.

Monsieur Martin BATTAGLIA présente le projet de l'aménagement de la zone humide. Le SAGEBA a repropose celui-ci auprès de la DDT. Une fois l'accord obtenu et les subventions attribuées, les travaux pourraient démarrer à l'automne 2024. Le projet est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 00

Affichage du compte-rendu le 16 octobre 2023